

505 (7) 189/4

5011

(1940)

Modification du régime d'ouverture et de fermeture  
de gares de Cousance et Cuiseaux (région Sud-Est)

Modification du régime d'ouverture et de fermeture  
des gares de Cousance et Cuiseaux (région Sud-Est)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 3. 2.40  
(s) CD 13. 2.40 18 IIbis

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction  
du 13 février 1940

-----  
QU. IIbis - Compte rendu de la délégation  
de pouvoirs donnée par le C.D.  
dans sa séance du 30 août 1939

P.V. et

Steino (p.18)

M. LE PRESIDENT - En vertu des pouvoirs qui lui ont été  
délégues par M. LE PRESIDENT et dont il a été rendu compte au  
C.D. dans sa séance du 5 septembre 1939, M. le Directeur  
Général a approuvé les affaires suivantes :

- Modification de la durée d'ouverture au service  
G.V. des gares de Cousance et Cuiseaux -  
(Région Sud-Est) .-

Il s'agit, tout en réduisant les périodes d'ouverture de  
ces gares, d'accorder de nouvelles facilités au public par un  
nouvel aménagement de ces périodes.

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris, le 3 février 1940

copy 11

Le Directeur Général

S.C. 500/ 1996

Monseigneur le Ministre,

Reduction de la durée  
d'ouverture au service G.V.  
des gares de Couzeauc et  
Guiseaux.

d'apporter au régime d'ouverture et de fermeture des gares de  
Couzeauc et de Guiseaux de la Région Sud-Est, les dérogations  
suivantes :

1 Couzeauc :	Tous les jours :	pendant	1 Pour la réception de la :
1 G.V. :	de 16 <sup>h</sup> à 20 <sup>h</sup> 30 :	toute	1 viande, de la charcuterie, :
1 :	1 :	1 l'année	1 des vélailles mortes, du :
1 :	1 :	1 beurre et des œufs.	1 :
1 :	1 :	1 :	1 :
1 Guiseaux :	Tous les jours :	pendant	1 Pour la réception de la :
1 G.V. :	de 4 <sup>h</sup> à 5 <sup>h</sup> et :	toute	1 viande et de la charou-
1 :	1 de 18 <sup>h</sup> à 19 <sup>h</sup> 30 :	1 l'année	1 terie.
1 :	1 :	1 :	1 :

Les nouvelles dispositions seront mises en vigueur le

L'affichage de cette dérogation sera fait dans les gares  
intéressées.

J'adresse copie de la présente à M. le Directeur du  
Service du Contrôle Économique et de Coordination.

Veuillez agréer, Monseigneur le Ministre, l'honneur de mon  
profond respect.

Le Directeur Général,

signé : LE BESNEAIS